

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 15 mars 2017 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame la pro-mairesse Françoise Lafrenière.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller Réjean Hardy

Sont absents :

Monsieur le maire Gary Lachapelle (motivée)
Madame la conseillère Pauline Sauvé (vacances)

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

Note au procès-verbal

La séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie n'a pas été tenue le mercredi 8 mars 2017 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie en raison d'un manque de quorum. Elle a été reportée en date des présentes, soit le 15 mars 2017.

Ouverture de la séance par le maire

Madame la pro-mairesse Françoise Lafrenière déclare la séance ouverte.

2017-03-074 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-075 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-076 Adoption des états financiers 2016

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que les états financiers 2016 soient adoptés tels que présentés par Madame Janique Éthier de la firme Dignard Ethier, CGA et d'affecter le surplus budgétaire de 69 806.00 \$ à l'année en cours, soit 2017.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-077 Rapport d'incendie de février 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de février 2017 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-078 Journée de corvée annuelle le 22 avril 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de prendre en charge la journée de corvée annuelle afin de nettoyer le réseau routier municipal et de mandater Madame Denise Bélanger à titre de coordonnatrice de l'événement qui se tiendra le 22 avril 2017.

Fixer une rencontre avec le comité d'environnement et urbanisme après l'événement pour dresser un post-mortem.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-079 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec du 19 au 23 mai 2017 au Hilton de Québec

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'inscrire un représentant de la brigade des pompiers volontaires, soit Monsieur Marc Barbe, au Congrès 2017 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra du 19 au 23 mai 2017, à Québec.

Payer les frais d'inscription au montant de 488.64 \$, taxes comprises, à partir du poste budgétaire # 02-22000-494 et les frais de déplacement.

Réserver le véhicule utilitaire de la municipalité pour le déplacement de ce dernier à cet événement.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-080 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec du 19 au 23 mai 2017 au Hilton de Québec

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'inscrire Monsieur Martin Lafrenière à titre de représentant de l'Association des chefs pompiers de la Vallée-de-la-Gatineau (ACPVG) au Congrès 2017 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra du 19 au 23 mai 2017, à Québec.

Payer les frais d'inscription au montant de 488.64 \$, taxes comprises, à partir du poste budgétaire # 02-22000-494 et les frais de déplacement dudit représentant.

Partager au pro-rata les frais d'inscription et les frais de déplacement du représentant aux municipalités membres de l'ACPVG.

Réserver le véhicule utilitaire de la municipalité pour le déplacement de ce dernier à cet événement.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-081 Remerciement à la municipalité de Denholm

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de remercier la municipalité de Denholm pour leur aide et leur prêt d'équipement sans frais du 8 au 13 février 2017, lors du bris d'un des camions de déneigement de notre municipalité

Souligner l'excellente collaboration du chef d'équipe des travaux publics de la municipalité de Denholm, Monsieur Benoit Lajoie, lors de l'opération conjointe entre les deux municipalités.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-082 Achat de gravier à la carrière Léveillée

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à l'achat de matériaux granulaires de type MG-20 (+ou- 900 tonnes) au coût de 11.00 \$ la tonne de la Carrière Léveillée pour effectuer du rechargement sur le réseau routier municipal.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-083 Demande d'appuyer la résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : Pour un Québec en santé ! du Regroupement pour un Québec en santé

Considérant qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Considérant que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Considérant que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Considérant que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*, et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la **mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Acheminer copie de la présente résolution à la députée de notre circonscription, madame Stéphanie Vallée, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-084 Les Grand Prix santé et sécurité au travail de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de soumettre la candidature de Monsieur Christian Barbe en matière de santé et sécurité au travail, soit la réalisation d'un outil permettant de défaire un barrage de castors, dans le cadre de la catégorie innovation des Grand Prix santé et sécurité au travail de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-085 Demande de don de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de verser la somme de 50.00 \$, à titre de don pour financer les projets de recherche essentiels de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, à partir du poste budgétaire # 02-70290-970.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-086 Programme de maintenance et de mise à niveau Antidote 9

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de renouveler le Programme de maintenance Antidote (PMA) pour la somme de 108.00\$, à partir du poste budgétaire # 02-13000-414, et de faire la mise à niveau vers la version Antidote 9 (Français) qui est téléchargée de façon gratuite quant aux informations suivantes :

- Numéro de dossier : 282331
- Numéro de série : 8PH-45Q-UHQ-EBR-H80
- Nombre de postes autorisés : 6
- Échéance de l'abonnement au PMA : 31 mars 2017

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-087 Bal des finissants 2017 de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de remettre une bourse de 250.00 \$ aux étudiants qui finiront leurs études secondaires en 2017 et fréquentant l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau, soient Mademoiselle Andréa Barbe et Mademoiselle Genesis Lesage-Peralta et ce, conditionnel à ce qu'elles poursuivent des études post-secondaires avec preuve d'inscription à l'appui pour l'automne 2017.

Commanditer le punch de bienvenue alcoolisé destiné aux parents et le punch non alcoolisé destiné aux étudiants lors du bal des finissants qui se tiendra au chalet de ski Mont Ste-Marie le 22 juin 2017, à compter de 17h00.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-088 Formation gratuite en Santé et sécurité au travail de la Mutuelle UMQ le 23 mars 2017 au Moulin de Wakefield

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'inscrire Madame Denise Bélanger et Madame Andrée Bertrand à la formation gratuite en santé et sécurité au travail (SST) de la Mutuelle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra le 23 mars 2017 au Moulin de Wakefield.

Réserver le véhicule utilitaire de la municipalité pour le déplacement de ces dernières à ladite formation.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-089 Désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la Cour municipale régionale

Considérant que la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais.

Considérant que les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la Loi sur les cours municipales, L.R.Q., cC-72.01.

Considérant que les municipalités parties à l'entente de la cour municipale commune désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger.

Considérant que l'article 24 de la Loi sur les cours municipales prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu que ce Conseil par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée de-la-Gatineau au Palais de justice de Maniwaki situé au 266 Rue Notre Dame, 1er étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8.

Soumettre cette résolution pour approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-090 Renouvellement de l'adhésion et des frais de classification 2017 auprès de Camping Québec

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de renouveler l'adhésion et des frais de classification 2017 auprès de Camping Québec au montant de 278.85 \$ pour le camping de la municipalité de Lac-Sainte-Marie et ce, à partir du poste budgétaire # 02-70140-494.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-091 Mise à niveau de la station de traitement des eaux usées à Mont Ste-Marie

Considérant que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige que les travaux correctifs soient réalisés avant d'autoriser un prolongement du réseau d'égout.

Considérant que la MDDELCC demande au conseil municipal d'adopter par résolution l'échéancier pour les travaux correctifs.

Considérant que le requérant de la demande d'autorisation pour les prolongements des services municipaux devra aussi s'engager de ne pas raccorder de nouveaux bâtiments aux services municipaux jusqu'à ce que la municipalité ne l'informe que :

- Le suivi environnemental de la station d'épuration est réalisé.
- Les travaux prévus au plan correcteur sont terminés.
- La station d'épuration respecte ces exigences de rejet.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'adopter l'échéancier des travaux correctifs et d'autoriser la mise en œuvre du plan correctif selon l'échéancier prévu.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-092 Comité de développement de la partie sud de la rivière Gatineau

Considérant que le comité s'est rencontré le 21 février dernier à Low pour discuter d'un projet de remplacement des bouées installées pour assurer la navigation dans la partie sud de la rivière Gatineau, présenté dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

Considérant que c'est la MRCVG qui est responsable de la gestion des bouées sur la partie sud de la rivière Gatineau (par l'entremise d'un sous-contractant).

Considérant que le comité remplace l'inventaire des bouées (68) financé à 80 % par le FDT de la MRCVG (plusieurs ont été détruites ou ont sombré dans la rivière).

Considérant que les municipalités de Bouchette, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low et la Ville de Gracefield s'engagent conjointement à financer 20 % du projet.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de s'engager financièrement à participer conjointement avec les autres municipalités au projet des bouées de la rivière Gatineau et ce, conditionnel à ce que toutes les municipalités et la ville mentionnées précédemment participent aussi.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-093 Projet de structure d'enseigne numérique sur le terrain municipal à intersection Route 105 et chemin Lac-Sainte-Marie

Considérant les offres de services de deux firmes pour la conception et la préparation d'un devis technique concernant une enseigne avec écran numérique devant être érigée sur le terrain de la municipalité situé à l'intersection de la Route 105 et du chemin de Lac-Sainte-Marie (à Kazabazua).

- Enseignes aux quatre vents : design et devis techniques 2 700.00 \$.
- DMC Design Inc. : design et devis techniques 1 900.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de retenir la proposition de CMS DESIGN INC. représenté par Monsieur Daniel McClinton pour un montant de 1 900.00 \$ plus les taxes applicables.

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, toute entente relative à l'adjudication de ce contrat.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-094 Demande d'Hydro-Québec d'accéder à la ligne de transmission

Considérant qu'Hydro-Québec demande à la municipalité un droit d'accès, une servitude et un droit de coupe pour compléter leur dossier d'une nouvelle ligne de transmission telle que démontrée sur plan préparé par l'arpenteur géomètre Marc Bergeron sous sa minute 4249 en date du 27 septembre 2016.

Considérant que l'indemnité totale offerte par Hydro-Québec est estimée à 3 465.00 \$, soit 2 410.00 \$ pour la servitude et 1 055.00 \$ pour l'accès.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'accepter l'offre d'Hydro-Québec et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents relatifs à ce dossier.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-095 Journal des déboursés

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 8245 à 8299 inclusivement pour un montant total de 104 288.14 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-096 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 5 à 8 au montant de 70 981.36 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-097 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 28 février 2017 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorière Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-098 Projet de schéma révisé de couverture de risques en service incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau - Avis de la municipalité de Lac-Sainte-Marie concernant le plan de mise en œuvre relatif à son territoire

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques en service incendie doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité.

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 16 août 2016 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma.

Considérant que La MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

Considérant qu'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur

ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

Considérant que chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et résolu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-099 Formation portant sur les livres et les revues numériques du Réseau BIBLIO de l'Outaouais

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'inscrire Madame Marie-Pold Lacaille, responsable de la bibliothèque municipale, à la formation portant sur les livres et les revues numériques du Réseau BIBLIO de l'Outaouais, le 10 avril 2017, de 13h00 à 16h00, au 2295, rue Saint-Louis, à Gatineau.

Réserver le véhicule utilitaire de la municipalité pour le déplacement de cette dernière à cette formation.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-100 Avril est le Mois de la jonquille

Considérant qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie.

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare.

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public.

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivons les progrès.

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie.

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et résolu de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-101 Demande d'appui de la résolution # 17-02-030 de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague – Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – Demande adressée au Gouvernement du Québec

Considérant que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil.

Considérant que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance.

Considérant qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques.

Considérant que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

Considérant que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration.

Considérant qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public.

Considérant que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et résolu de demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

Transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la députée de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée, ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2017-03-102 Adjudication du contrat de services professionnels à
Robert Ledoux Architecte**

Il est proposé par Madame la pro-mairesse Françoise Lafrenière et il est résolu d'adjuger le contrat de services professionnels à la firme Robert Ledoux Architecte suite à l'appel d'offres pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale et l'agrandissement du centre administratif de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, toute entente relative à l'adjudication de ce contrat.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-103 Terrain municipal à vendre

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a procédé à un appel d'offres de vendre des terrains municipaux.

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture d'une offre en date du 6 mars 2017.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'accepter l'offre d'achat du terrain municipal qui suit, conditionnel à ce que l'acheteur assume les frais reliés aux transferts de ces propriétés, à savoir : un terrain portant le numéro de cadastre 5 281 180, de Monsieur Jean-Paul Pinet au montant de 4 900.00 \$ avec un dépôt de 1 000.00 \$.

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, toute entente relative au transfert de cette propriété ici-haut mentionnée.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2017-03-104 29^e édition du Colloque du Carrefour Action
Municipale Famille (CAMF) du 8 au 10 juin 2017 à
Gaspé**

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'inscrire Madame l'adjointe Andrée Bertrand au 29^e Colloque du Carrefour action municipale et famille, sous le thème «Mobiliser la communauté pour mieux vivre le territoire», qui se tiendra du 8^r au 10 juin 2017, à Gaspé.

Payer les frais d'inscription au montant de 290.00 \$, taxes comprises, pour la durée de 3 jours et assumer les frais de déplacement et d'hébergement pour la durée dudit colloque.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2017-03-105 Octroi d'un contrat de travail à Monsieur Patrick
Blais à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et en
environnement**

Considérant que l'octroi d'un contrat à titre d'Officier municipal et responsable de l'émission des permis et certificats et urbanisme, permettra d'assurer la continuité des opérations administratives dans ce secteur d'activités de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'offrir un contrat de travail à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement à Monsieur Patrick Blais à compter du 10 avril 2017, date à laquelle il entrera en fonction.

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, le contrat de travail et ce, conformément aux conditions

prévues dans le manuel des employés de la municipalité et selon le niveau 7 de la grille salariale interne.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-106 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 20h00.

Françoise Lafrenière,
Pro-mairesse

Yvon Blanchard, directeur général
secrétaire-trésorier